

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2014

PRESENTS : MM. Alain Lescoules, Jacques Dussutour, Bernard Dhoudain, Jean-Claude Le Borgne, Jacques Pérès, Jean-Bernard Carrère, Henri Castagné, Michel Gangnet, Jean-Daniel Haurine, Catti Houle, Séverine Lauberton

EXCUSES :

Mme Marie-Cécile Pontiers (procuration à Jacques Dussutour)

M. Jean-Louis Bareilles

Mme Elisabeth Pourtet

Le compte rendu du conseil municipal du 30 décembre 2013 est adopté sans modification.

On aborde ensuite l'examen de l'ordre du jour.

Monsieur le maire donne la parole à Madame Sylvie Hèches, Directrice de l'établissement thermal.

1) Le bilan de la saison thermale 2013 et les résultats de la remise en forme sur l'ensemble de l'année 2013

1-1 La saison thermale

a) La fréquentation

On constate une fréquentation stable (+9 curistes en 2013 soit 2 231 curistes dont presque 30% de nouvelles cures et un chiffre d'affaire de 1 217 624 € HT avec une augmentation tarifaire de 2% par rapport à la saison de cures de 2012.

Mais pour analyser la saison thermale 2013, il est évidemment indispensable de tenir compte des désordres importants engendrés par les crues du 18 juin. Cet état de catastrophe naturelle a d'abord contraint l'établissement thermal à une fermeture totale durant 3 jours (durée de la panne d'électricité). Puis très rapidement tout a été mis en œuvre pour assurer la réouverture même si la voie d'accès entre Luz centre-ville et les thermes est demeurée fermée durant quelques jours.

Dans cette période, il est difficile d'évaluer avec précision les conséquences financières engendrées par une telle situation. Tout a été effectivement mis en œuvre pour permettre aux curistes de demeurer dans la vallée (ravitaillement alimentaire, assistance médicale,...), pour y poursuivre leurs cures mais bon nombre d'entre eux ont préféré renoncer et rejoindre leurs domiciles.

Si l'on considère les statistiques mensuelles de fréquentation, il en ressort les éléments suivants :

- Une trentaine de curistes ont annulé leurs cures au mois de juin
- Une vingtaine d'entre eux ont poursuivi leurs séjours mais la facturation de la cure s'est faite règlementairement sur la base des jours effectués.

A l'inverse, une cinquantaine de curistes de Barzun ont effectué leurs cures à Luz mais pour la plupart d'entre eux, il s'agissait d'une facturation d'une demi-cure puisque l'ORL était considéré comme 2^{ème} orientation.

Il n'est évidemment pas possible d'évaluer le nombre de curistes qui se sont reportés sur d'autres stations thermales persuadés par l'impact des images médiatisées de notre vallée qu'il était impossible d'effectuer une cure dans notre station.

Pourtant durant toute cette période, les agents de l'office du tourisme ainsi que le personnel d'accueil des thermes se sont efforcés de joindre toutes les personnes attendues aussi bien aux thermes de Barzun qu'aux thermes de Luz. Dans le cas où le logement prévu par le curiste se trouvait indisponible en raison des crues, il leur était immédiatement proposé une solution de remplacement aux conditions financières équivalentes.

Cette mobilisation a certainement permis d'atténuer le nombre des désistements même si certains ont préféré reporter leurs cures à l'année suivante plutôt que de devoir changer leurs habitudes.

L'impact global des événements du mois de juin est donc bien réel même s'il reste difficile à quantifier et l'on peut donc se féliciter d'avoir atteint un nombre de cure équivalent à la saison 2012 où pour la première fois nous avons franchi le cap des 2 200 curistes.

b) L'analyse de la saison

L'analyse mensuelle de fréquentation de la saison thermale montre des disparités importantes entre la haute et la basse saison.

Les 3 mois de printemps enregistrent une augmentation moyenne autour de 5% avec une hausse de 10% sur le mois d'avril. Le mois de mai s'est déroulé de façon sensiblement égale à la saison 2012 et le mois de juin si l'on se réfère au nombre d'inscrits avant les catastrophes du 18 juin laissait prévoir une augmentation d'environ 3%.

La haute saison (juillet/août) a régressé d'environ 4% avec une baisse très nette du mois de juillet légèrement compensée par une hausse de fréquentation au mois d'août. Ce phénomène déjà enregistré les autres années s'explique par l'érosion de la clientèle ORL (en particulier les enfants) sur les deux mois de vacances scolaires. Une tendance confirmée dans l'ensemble des stations de Midi-Pyrénées.

La fin de la saison (sept/oct) confirme tout l'intérêt de nos patients pour ces deux mois d'automne avec une augmentation de curistes de 6,2%.

Sur l'ensemble de la saison on constate une augmentation de l'indication thérapeutique phlébologie due au traitement du lymphœdème (533 programmes vendus ; +5% par rapport à 2012), et par contre une légère baisse de l'ORL essentiellement dans la tranche d'âge des 0-19 ans ce qui est logique car la durée de cures de 3 semaines est de moins en moins adaptée aux familles qui travaillent.

On voit apparaître une hausse des cures libres essentiellement dans la clientèle étrangère.

c) Une plus grande implication des médecins locaux

On constate une augmentation sensible des curistes suivis par les médecins locaux.

En 2014 le Docteur Gander sera remplacé par un autre médecin ORL, retraité, venant de Cauterets, le Docteur Combel.

d) Une montée en puissance d'internet comme vecteur de la décision de cure

Après le médecin prescripteur qui est toujours pour près de 50% à l'origine de la décision de cure, on voit apparaître en 2^{ème} position pour la première fois internet.

1-2 La remise en forme

a) La saison d'hiver

Le chiffre d'affaire atteint est de 258 681 € HT.

La saison d'hiver 2012/2013 avec ces conditions climatiques extrêmement dures ont permis d'enregistrer une hausse du chiffre d'affaires de 4% par rapport à la saison précédente.

Néanmoins, ce montant de 258 000 € reste légèrement inférieur aux années 2010 et 2011 en raison d'une politique de prix qui a volontairement fait chuter le tarif d'entrée à LUZEA.

Devant la concurrence géographique (4 centres de bien être dans un rayon de 20 kms), et un dumping tarifaire largement répandu, il a été impossible de tenir notre grille tarifaire.

Des opérations promotionnelles se sont succédées tout au long de la saison accompagnées de vente internet sur GROUPON lors des périodes hors vacances.

D'autre part le calendrier des vacances d'hiver bénéficiait cette saison des vacances de la « semaine Sainte » toujours largement fréquentées par la clientèle espagnole, et qui ont permis d'allonger quelque peu les recettes de l'hiver.

C'est essentiellement le nombre d'entrée balnéo (piscine, sauna, jacuzzi, hammam) en augmentation de 16% qui permet de dépasser le CA de la saison précédente. A l'inverse, le nombre de séjours a notablement diminué en particulier les produits commercialisés par la Balaguère (raquette + balnéo) ou HPTE (hôtel ½ pension + balnéo).

Globalement la saison d'hiver 2012/2013 s'est déroulée dans de bonnes conditions largement favorisée par la dureté des conditions climatiques qui ont contribué à faire apprécier tous les charmes de LUZEA.

b) La saison thermale

Le chiffre d'affaire atteint est de 282 988 € HT.

Amputée des vacances de la « semaine Sainte » et largement bouleversée par l'impact des crues du 18 juin, la saison thermale enregistre dans le secteur d'activité du bien être une baisse globale de 9,4% en comparaison avec l'année 2012.

Cette baisse importante est aussi significative sur les entrées balnéo que sur les produits de soins individuels. Pour ce qui concerne les entrées balnéo, la baisse de la fréquentation enfants est sans précédent avec un niveau de -25%. Elle est moindre chez les adultes puisqu'on enregistre sur ce poste -10%.

Cette tendance à la baisse s'explique d'une part par les conséquences désastreuses sur l'avant saison, de l'état de « catastrophe naturelle » dans lequel se trouvait notre vallée. A compter du 18 juin, après 3 jours de fermeture et une semaine sans accès direct à Luz-Saint-Sauveur, la fréquentation de LUZEA s'est considérablement ralentie.

Par la suite, un ensoleillement quasi permanent n'a évidemment pas favorisé la fréquentation de LUZEA. Dans le même temps, la piscine découverte de Luz enregistrait des fréquentations record dues également au regain d'attractivité découlant des travaux d'embellissement de cette structure conduits par la commune.

La baisse de fréquentation des espaces ludiques durant l'été 2013 est partagée par l'ensemble des centres des Hautes-Pyrénées et l'on peut observer que même AQUENSIS à Bagnères, totalement épargné par les crues enregistre une baisse de l'ordre de 10%.

c) La remise en forme sur l'année 2013

Le chiffre d'affaire global est de 541 669 € HT (ce qui représente 42 092 entrées) pour 536 000 € HT en 2012, grâce aux opérations de promotion et de ventes sur internet.

D'autre part le report des séjours randonnée-balnéo Balaguère prévus à Barèges sur LUZEA a artificiellement augmenté la vente de séjours 5 jours, en les doublant pratiquement.

2) Nouvelle activité de vélos en piscine

Appelée aussi Aqua-Biking, cette activité est en pleine expansion.

Les thermes ont acheté 10 vélos et propose 3 séances de 45 minutes par semaine encadrées par un MNS titulaire du BEESAN.

Monsieur Dussoutour propose les tarifs suivants :

- 1 séance encadrée : 10€
- 10 séances encadrées : 100€ plus une offerte
- Location d'un vélo en libre-service : 5 € les 30 minutes

De plus cette activité sera intégrée au protocole de soins de certains lymphœdèmes de la jambe.

3) Autorisation d'engager et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du BP 2014 – budget annexe des Thermes

Dans la limite de 25% des crédits ouverts au BP précédent, le conseil municipal autorise Monsieur le maire à engager et mandater des crédits, ce qui représente, tous les articles d'investissement confondu, la somme de 45 783 €.

4) Attribution de primes pour le personnel des thermes

Prime de technicité complémentaire :

Monsieur Dussutour, président de la régie thermique, rappelle que par délibération du conseil municipal du 26 octobre 2010, une prime de technicité de 62.56 euros a été attribuée aux agents thermaux assurant à minima une prestation de bien-être.

La liste des compétences, et donc des prestations proposées, s'étant depuis considérablement étoffée, M. Dussutour propose aujourd'hui de doubler cette prime pour les agents totalement polyvalents, en mesure d'effectuer l'ensemble des prestations de bien-être proposées par Luzéa.

Pour les autres agents thermaux effectuant seulement une partie des soins, afin de répartir cette prime de technicité complémentaire le plus équitablement possible, et suite à l'étude opérée sur les postes de travail de chaque agent thermal, M. Dussutour propose le système de rétribution suivant :

- Adaptation à 2 postes de soins : $62.56 + 15.64 = 78.20$ €
- Adaptation à 3 postes de soins : $62.56 + (2 \times 15.64) = 93.84$ €
- Adaptation à 4 postes de soins : $62.56 + (3 \times 15.64) = 109.48$ €
- Adaptation à 5 postes de soins : $62.56 + (4 \times 15.64) = 125.15$ €

Ces primes s'entendent pour un emploi à temps complet et seront donc versées au prorata du temps travaillé prévu dans le contrat de chaque salariée, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2014.

Prime de dynamique de vente :

Pour deux agents d'accueil qui, outre leur fonction initiale de réception de la clientèle, ont un rôle primordial dans la vente des prestations de bien-être, Monsieur Dussutour propose de donner une prime commerciale d'un montant mensuel brut de 50.00 euros, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2014, afin de récompenser leur forte implication dans l'activité des Thermes.

5) Modalités de remboursement des frais de déplacement du personnel des Thermes

Le maire donne lecture de la délibération prise en 2013.
Les mêmes modalités sont reconduites pour 2014.

6) Budget annexe de la microcentrale de l'Yse – travaux de reconstruction suite à la crue de juin 2013

6-1 Inscription de crédits budgétaires en attente du vote du BP 2014

Des travaux en urgence ont été entrepris sur le torrent de l'Yse en amont du pont de Villenave pour déboiser, rétablir les accès, et remplacer la conduite forcée pour redémarrer la microcentrale.

Des factures d'un montant de 523 793 € HT sont à mandater pour le groupement d'entreprises qui a réalisé les travaux et réussi à redémarrer la microcentrale dans les délais fixés en juillet 2013.

Les factures à venir avant le vote du budget sont estimées à 1 156 150 € HT. Il est donc décidé d'inscrire la somme de 2 077 000 € à l'article 2313-14 en crédits d'investissement.

6-2 Emprunts à court terme pour la réalisation des travaux – torrent de l'Yse Amont

Dans l'attente des arrêtés des subventions de l'Etat au titre des catastrophes naturelles (ceux de la région sont arrivés), il est proposé pour honorer les factures du groupement de contracter 2 prêts court terme, remboursables dès le versement des subventions.

- Un prêt du crédit agricole de 692 000 €, sans frais de dossier et à un taux de 0,50%. Le conseil municipal donne son accord et autorise Monsieur le maire à signer ce contrat.
- Un prêt de la caisse d'épargne d'une durée d'un an de 1 385 000 € avec frais de dossier de 0,10% et à un taux de 2,06%.

Le conseil municipal donne son accord et autorise Monsieur le maire à signer ces contrats.

Les tirages et remboursements de ces sommes prêtées seront effectués au fur et à mesure des besoins, et des encaissements de subventions et remboursement du FCTVA.

7) Tarification de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2014

Monsieur le maire propose de ne pas augmenter le tarif de l'abonnement (35 € HT) et les parts communales de l'eau (0,3936 € HT) et de l'assainissement (0,8400 € HT).

Il est également décidé de maintenir le tarif 2013 de la redevance captage soit 0,2390/m³ à reverser à l'agence.

8) Approbation de la modification du plan d'occupation des sols

Cette modification concerne le déplacement d'un emplacement réservé, et n'a pas soulevé d'opposition pendant l'enquête publique.

La modification est approuvée.

9) Mise à jour du numérués

En raison de modifications cadastrales, il est nécessaire de créer un 21bis rue des moulins.

10) Demande de subvention au titre de la DETR 2014

Il est décidé de solliciter l'Etat pour une subvention de 100 000 € sur une première tranche de 400 000 € HT pour la mise en valeur des abords de l'église des Templiers.

11) Dictionnaire Français-Occitan et Occitan-Français

Monsieur le maire présente le dictionnaire offert par la société de chasse et Monsieur François Pujo, auteur.

Ce dictionnaire a été réalisé par Pierre, Simone et François Pujo d'après les travaux de Jean Midan.

Ce livre va venir enrichir la bibliothèque publique de la Maison Gradet Poque.

Le conseil municipal adresse un très grand merci à François Pujo et aux chasseurs barégeois.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée.